

Procès-verbal du Compte rendu du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020
--

Séance ordinaire du 23 Mai 2020
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 13 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 18 Mai 2020
Date de publication : 25 Mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois **mai** à dix heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 Mai 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain FAUCON, Doyen d'âge, puis sous la présidence de Monsieur Patrick FONTAINE, élu maire,

Etaient présents : Isabelle CAPELLE, Stéphanie DOUILLY, Laëtitia DUCHEMIN LAURENT, Alain FAUCON, Patrick FONTAINE, Ingrid HUHARDEAUX, Jérémie FEUILLOLEY, Tanguy LEFRANC, Karen MAHIER, Pierre MAILLARD, Christophe MARCHANT, Séverine POUILLAIN, Luc TOCQUEVILLE

Absents excusés : Vincent FONTAINE donne pouvoir à Patrick FONTAINE, Mickaël MUNOZ donne pouvoir à Stéphanie DOUILLY

Secrétaire de séance : Ingrid HUHARDEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Ingrid HUHARDEAUX pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est procédé à l'appel nominal.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 09

A obtenu :

M. FONTAINE Patrick : 15 voix

M. Patrick FONTAINE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection des adjoints au maire.

Madame Stéphanie DOUILLY se présente candidate pour le poste de 1^{ère} adjointe :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 09

Ont obtenu :

Mme Stéphanie DOUILLY : 15 voix

Mme Stéphanie DOUILLY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée première adjointe au maire.

Mr Jérémie FEUILLOLEY se présente candidat pour le poste de 2^{ème} adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 09

Ont obtenu :

Mr Jérémie FEUILLOLEY : 15 voix

Mr Jérémie FEUILLOLEY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

Monsieur Alain FAUCON se présente candidat pour le poste de 3^{ème} adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 09

Ont obtenu :

Monsieur Alain FAUCON : 15 voix

Monsieur Alain FAUCON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

Monsieur Tanguy LEFRANC se présente candidat pour le poste de 4^{ème} adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Monsieur Tanguy LEFRANC : 14 voix

Monsieur Tanguy LEFRANC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.

L'ordre du jour étant épuisée la séance est levée à 11h15

La secrétaire de séance

Ingrid HUHARDEAUX

Le Maire

Patrick FONTAINE

Les Membres du Conseil Municipal